

mesures que le gouvernement adopte—et j'en ai mentionné d'autres—sont utiles. Elles font toutes partie d'un ensemble de mesures propres à régler ces problèmes de notre industrie agricole. L'un de ces problèmes, et il est d'une grande importance, c'est celui qu'a soulevé l'honorable député de Humboldt-Melfort-Tisdale (M. Rapp); j'ai déjà dit que c'est l'un des problèmes les plus importants que la Chambre ait jamais eu à étudier.

Je me demande toutefois si une commission royale d'enquête est vraiment ce qu'il faut. L'honorable député a fait une tentative raisonnable et consciencieuse pour appeler l'attention de la Chambre sur cette question, certes, mais je le répète il nous propose d'aborder la question d'une manière trop restreinte.

J'aimerais consigner au harsard un passage, qui se révélerait peut-être utile, du compte rendu des délibérations du comité permanent de l'agriculture et de la colonisation qui a étudié ce problème en 1960 et en 1961. Je me reporterai à certaines remarques de feu M. Hannam qui était alors président de la Fédération canadienne de l'agriculture. La citation suivante figure à la page 9 du fascicule 3 du compte rendu des procès-verbaux et témoignages; il témoignait alors devant le comité. Dans sa déposition, il n'a pas proposé, ni personne d'autre au nom de sociétés agricoles, de confier la question à une commission royale.

• (5.30 p.m.)

Voici ce qu'a déclaré M. Hannam lorsqu'il a traité du problème dont était saisi le comité en ce qui concerne la situation générale de l'agriculture au Canada:

Nous pensons que les difficultés fondamentales de l'agriculture découlent d'éléments d'ordre technologique qui font accroître rapidement la productivité en agriculture, ainsi que de l'absence d'un accroissement correspondant de la demande pour les produits agricoles. Il en résulte une tendance chronique à la surproduction et à une pression descendante sur les prix agricoles et le nombre des cultivateurs.

Nous croyons que les cultivateurs se rendent compte de ce fait, et ils ne voudraient pas que nous courions le risque de créer l'impression qu'à notre avis les problèmes de l'agriculture découlent en somme de l'accroissement des frais d'exploitation, même si ces derniers peuvent être dommageables lorsqu'ils se produisent. Créer une telle impression ne servirait pas les meilleurs intérêts de la cause de la politique agricole au Canada.

C'est en améliorant les conditions de la vente et des prix des produits agricoles, en agrandissant nos marchés, en créant des occasions d'avancement économique pour la classe rurale et en ayant recours à des programmes de crédits progressifs et de mises en valeur qu'on aura le plus de chances d'améliorer la situation du cultivateur.

J'aimerais revenir aux travaux de ce comité et, notamment, à une recommandation

[M. Honey.]

faite par le Syndicat du blé de la Saskatchewan par la bouche de son président, M. C. W. Gibbins, qui a présenté un mémoire détaillé renfermant un certain nombre de recommandations utiles et intéressantes. Encore une fois, ces recommandations ne faisaient pas mention de l'établissement d'une commission royale.

La recommandation présente un certain intérêt relativement à ce problème. Elle se lit ainsi qu'il suit:

Que les gouvernements, les associations de cultivateurs et les cultivateurs particuliers étudient des méthodes d'encourager l'emploi et la location à forfait, le partage et la possession coopérative de machinerie agricole dans les régions et dans les conditions où ces pratiques sont possibles et souhaitables.

Les honorables députés se rappelleront qu'il y a quelques mois ce gouvernement a adopté la Loi accordant des facilités de crédit aux syndicats de machines agricoles, qui donnait suite, je crois, à la recommandation de M. Gibbins lorsqu'il a comparu devant le comité. Je n'ai pas l'intention d'examiner cette mesure en détail, car les députés la connaissent bien, mais elle permet l'achat et la propriété en commun de machines agricoles, lorsque trois cultivateurs ou plus demandent collectivement un prêt aux termes de cette loi.

Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, cette loi n'est en vigueur que depuis quelques mois. Jusqu'à présent, 46 syndicats ont été établis au Canada et ont obtenu environ \$500,000 en prêts. Voilà le genre de mesure qui contribue effectivement à résoudre les problèmes des cultivateurs. Il reste beaucoup à faire, et je ne prétendrai sûrement pas le contraire, mais j'estime que les mesures prises par le gouvernement se sont révélées très utiles.

J'aimerais signaler une ou deux autres mesures prévues par le gouvernement dans les résolutions budgétaires dont la Chambre est saisie. L'une prévoit la défalcation, l'année où ils sont encourus, de tous les frais de drainage et de défrichement de terres agricoles. Cela sera très utile, à mon avis. Le cultivateur obtiendra ainsi une aide concrète pour contrebalancer le prix croissant des articles qu'il achète et pour stabiliser le prix des produits qu'il vend.

Une autre mesure dont il a été question dans les résolutions budgétaires et que je voudrais signaler est la disposition relative à l'entreposage et à la manutention des céréales en vertu de laquelle les frais d'achat et de construction pourront être amortis beaucoup plus rapidement qu'auparavant. C'est là un autre exemple concret des dispositions qui peuvent être prises et qui le sont en vue de venir en aide à l'industrie agricole.